

## **LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »**

*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

*Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°47 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »*

**Semaine du 20 au 26 février 2017**



*En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, Trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 26 février 2017, au moins 391 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.*

<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>PAGES</b>
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i> .....	3
<i>0. INTRODUCTION</i> .....	4
<i>I. ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i> .....	4
<i>I.1. DES CAS D'ARRESTATIONS ET ENLEVEMENTS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES</i> .....	4
<i>I.2. DES CAS DE TORTURE, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS</i> .....	5
<i>I.3. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES</i> .....	6
<i>I.4. JUSTICE EQUITABLE AU BURUNDI</i> .....	8
<i>I.5. DROIT A L'EDUCATION</i> .....	8
<i>I.6. DROIT A LA PROPRIETE</i> .....	10
<i>I.7. DROIT A LA SANTE</i> .....	10
<i>I.8. DROIT ET SECURITE AU TRAVAIL</i> .....	11
<i>I.9. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i> .....	12
<i>II. DES FAITS SECURITAIRES</i> .....	12
<i>II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES</i> .....	12
<i>II.2. D'AUTRES FAITS RAPPORTES</i> .....	12
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i> .....	14

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**CDS** : Centre de Santé

**CNDD-FDD** : Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie

**CPI** : Cour Pénale Internationale

**CPP** : Code de Procédure Pénale

**DCE** : Direction Communale de l'Enseignement

**DPE** : Direction Provinciale de l'Enseignement

**EAC**: East African Community

**ECOFO** : Ecole Fondamentale

**FAB**: Forces Armées Burundaises

**FNL** : Front National de Libération

**OMS** : Organisation Mondiale de la Santé

**OPJ** : Officier de la Police Judiciaire

**PAM** : Programme Alimentaire Mondial

**PJ** : Police Judiciaire

**RN** : Route Nationale

**SNR** : Service National de Renseignement

**UA** : Union Africaine

**VBG** : Violences Basées sur le Genre

## **0. INTRODUCTION**

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 1 personne tuée, 3 portées disparues, 9 torturées, 53 arrêtées arbitrairement et 1 personne a été victime des VBG. Des policiers, des agents du SNR, des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations de droits humains.

Le phénomène de cadavre est relevé dans ce numéro. Au moins 2 cadavres ont été enregistrés par la Ligue Iteka au cours de cette période couverte par ce bulletin.

Ce bulletin relève des cas d'arrestations arbitraires et de tortures dont sont victimes des présumés opposants du 3<sup>ème</sup> mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Des membres du FNL aile d'Agathon Rwaso, des militaires ex-FAB, des prisonniers politiques et des habitants des zones dites contestataires du troisième mandat ont été encore et toujours une cible privilégiée de la répression organisée par le régime du Président Pierre Nkurunziza.

Le bulletin dénonce une justice deux poids deux mesures qui frappe fort les opposants politiques du CNDD-FDD au moment où elle tourne le dos en faveur des proches de ce pouvoir.

Il s'insurge contre l'impunité des crimes qui est accordée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.

Il revient sur le droit à l'éducation, le droit à la santé qui sont menacés au Burundi suite à la crise qui secoue le pays. Des burundais continuent à fuir le pays suite aux actes d'intimidation faits par les Imbonerakure et à la famine à destination de la Tanzanie.

Le contexte sécuritaire se caractérise par des cas d'assassinats, d'arrestations arbitraires et de tortures, des vols à main armée et la continuité des actes de terrorisme organisés par des jeunes Imbonerakure contre des présumés opposants du pouvoir en place.

Ce bulletin émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit des différents partenaires susceptibles d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

## **1. ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME**

### **1.1. DES CAS D'ARRESTATIONS ET ENLEVEMENTS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCÉES**

#### **Une personne enlevée puis portée disparue en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural**

Selon une information parvenue à notre rédaction en date du 25 février 2017, le nommé Vianney Minani, originaire de la zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural a été enlevé puis porté disparu depuis le 17 février 2017. Notre source précise que des Imbonerakure sont les auteurs de ce crime. La victime a été incarcérée dans le cachot du poste de police en commune Mutimbuzi avant d'être conduit par des agents du SNR vers une destination jusqu'ici inconnue des proches et des amis.

« Au moment de l'arrestation, un des Imbonerakure qui le pourchassaient a braqué un pistolet sur son front et l'ont dépouillé d'une somme de 40 mille fbu avant de le conduire au cachot de la commune Mutimbuzi. Ils l'ont ensuite conduit vers le cachot du SNR et depuis, on n'a plus de ses nouvelles », raconte un témoin et proche de la victime.

Les membres de sa famille et ses amis craignent pour la sécurité de la victime dans un contexte où des exécutions sommaires sont devenues une triste réalité au Burundi. « Si quelqu'un est arrêté, souvent on

découvre le lendemain son cadavre dans les rivières ou ailleurs. Nous craignons pour sa sécurité et nous nous attendons à la découverte du corps sans vie, comme cela a été le cas pour beaucoup d'autres citoyens », s'inquiète un membre de la famille.

Selon ses proches, la victime figurait sur une liste des personnes recherchées par les agents du SNR. « En zone Rubirizi, des habitants ont été exigés d'adhérer de force au CNDD-FDD et Minani Vianney faisait partie de ce groupe. Il ne passait pas la nuit chez lui, on surveillait ses déplacements. Parmi les Imbonerakure qui l'ont arrêté, certains ont été identifiés. Le nom cité par beaucoup de témoins est celui de Mafyeri, un agent du SNR vivant en zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural. Il est parmi ceux qui l'ont arrêté et qui l'ont conduit au SNR », précise notre source.

La population de Rubirizi demande que leur sécurité soit garantie indépendamment de leur appartenance politique. Ils demandent aussi que Vianney Minani soit restitué à sa famille ou que son lieu de détention soit indiqué à ses proches.

### **Deux personnes arrêtées et portées disparues en commune Burambi, province Rumonge**

En date du 22 février 2017, Athanase Ndayahundwa, un militaire retraité ex-FAB et une autre personne non identifiée ont été arrêtés par la police sur la colline de Gishiha, zone Maramvya, commune Burambi, province Rumonge. Ils ont été remis aux agents du SNR qui les ont conduits à une destination jusqu'ici inconnue, selon des membres de leurs familles qui disent ne pas connaître les raisons de leur arrestation. Ndayahundwa avait échappé à un assassinat au mois de mai 2016 au cours d'une attaque armée qui a coûté la vie à 3 personnes, dont deux membres de sa famille.

## ***1.2.DES CAS DE TORTURE, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS***

### **Un détenu torturé dans la prison centrale Mpimba, en Mairie de Bujumbura**

En date du 25 février 2017, un détenu du nom de Jean marie Haragakiza a été torturé dans la prison centrale de Mpimba, Mairie de Bujumbura. Selon des témoins, un groupe d'Imbonerakure qui collabore avec le directeur de la prison et les agents du SNR se sont introduit dans la cellule de la victime et ont tenté de l'étrangler. Ce groupe d'Imbonerakure était dirigé par Mugisha, chef adjoint de la sécurité des détenus. Les autres prisonniers ont secouru la victime mais l'acte ignoble était presque à sa fin. La victime avait perdu sa conscience. Les infirmiers ont eu peur de lui faire les premiers soins craignant leur sort au cas où la situation s'empirait. Des prisonniers de la même cellule ont été aussi battus. Ce groupe de malfaiteurs n'a pas été inquiété pour leurs actes ignobles et reste impuni. Jean Marie Haragakiza venait d'être transféré dans cette prison en date du 23 février 2017 en provenance de la prison centrale de Rumonge où il était un chargé principal de la sécurité des détenus, communément appelé « général principal ».

### **Trois détenus torturés et blessés dans la prison centrale de Murembwe en province Rumonge**

Trois détenus ont été torturés et blessés dans la prison centrale de Murembwe en province Rumonge le 23 février 2017. Des informations recueillies sur place pointent du doigt des policiers qui sont entrés à l'intérieur de cette prison et ont ouvert le feu sur les détenus. Les prisonniers s'opposaient au transfert de 5 détenus dont Jean Marie Haragakiza, chargé de la sécurité des détenus communément appelé « général principal ». Après ce transfert, la tension est montée et les affrontements ont éclaté à l'intérieur de la prison. Les activités dans cette prison ont été suspendues immédiatement, les travailleurs de cette prison ont pris fuite à cause des coups de feu.

### **Deux personnes torturées et arrêtées en commune et province Bururi**

Dans la matinée du 20 janvier 2017, deux hommes dont un nommé Mabobwe originaires colline Bugarama, zone Muzenga, commune et province Bururi, ont été torturés par des Imbonerakure sous la supervision du conseiller technique chargé de l'administration en commune Bururi surnommé Kadhafi.

Les victimes en état critique ont par la suite été incarcérées au cachot du poste de police de Bururi. Sous les injonctions de ce conseiller technique de l'administrateur de Bururi, l'OPJ du nom de Ngoyi a autorisé cette détention malgré l'état de santé des victimes. Ces dernières sollicitent une assistance rapide car leur santé est en danger.

### **Un jeune militant du FNL aile d'Agathon Rwasa torturé et arrêté puis détenu au cachot de la commune Mwumba, province Ngozi**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 février 2017 indique qu'Emmanuel Niyonkuru, élève de la 4<sup>ème</sup> année normale au collège communal de Mwumba a été torturé puis conduit le 14 février 2017 au cachot du poste de police de la commune Mwumba en province Ngozi. Les auteurs de cet acte ignoble sont des jeunes Imbonerakure qui ont même tenté de l'éliminer physiquement sur la rivière Kanyaru, n'eut été l'intervention des habitants de cette localité. Constatant leur échec, ces Imbonerakure l'ont condamné à 315 coups de fouets, avant de le conduire au cachot de police de la commune Mwumba l'accusant d'appartenir au parti FNL d'Agathon Rwasa. Son état de santé est critique car il n'a pas eu l'autorisation d'aller se faire soigner.

### **Deux personnes torturées en commune Rutegama, province Muramvya**

En date du 21 février 2017, deux personnes prénommées Jules et Protais ont été torturées en commune Rutegama, province Muramvya. Selon des témoins, ces deux cultivateurs ont été accusés par des Imbonerakure et le chef de la colline Gashingwa du nom de Déo Ntawikura, d'avoir volé du haricot à un voisin.

## ***1.3. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES***

### **Huit militants FNL aile d'Agathon Rwasa arrêtés en province Ngozi**

Huit membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa ont été arrêtés puis conduits au cachot de la PJ en province Ngozi le 20 février 2017 avant d'être transférés à la prison centrale de cette même province le 22 février 2017. L'ordre de les arrêter a été donné par l'administrateur communal de Ngozi qui les a accusés d'avoir tenu des réunions clandestines.

Les huit personnes arrêtées sont Benjamin Hitimana, Salvator Ndikumana, Nicodème Kameya, tous de la commune Ngozi, Norbert Ciza de la commune Nyamurenza, François Bukuru de la commune Tangara, Albert Ngendahayo de Mwumba, Emile Mutabazi de la commune Busiga et Pascal Girabo de la commune Kiremba. Ils étaient tous dans un bar dénommé « le destin » se trouvant tout près de l'Université de Ngozi.

Ces militants du FNL aile d'Agathon Rwasa réfutent ces accusations. Les informations fournies par les militants du même parti indiquent qu'ils étaient simplement en train d'étancher leur soif comme d'autres clients du bar.

### **Une personne arrêtée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural**

En date du 21 février 2017, Joël Bizimana, fils de Kaziri Marcel et de Vumiliya résidant sur la colline Kigwati II, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural a été arrêté par le chef du SNR en commune Mutimbuzi surnommé Nono accompagné par des Imbonerakure Anicet Niyonzima alias Muzorewa et Bonaventure Ntahondereye de Kigwati I. Ce jeune a été accusé de collaborer avec des groupes armés. Il est détenu au cachot de la Brigade de Gatumba, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural.

## **Deux personnes arrêtées en commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rural**

Deux personnes dont Gédéon Niyonkuru et un surnommé Vares enlevées<sup>1</sup> lors de l'attaque armée du 5 février 2017, vers 21 heures, sur les collines Kigwati I et II, en zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rue Mutimbuzi, province Bujumbura par des hommes en tenues militaires et policières armés non identifiés, ont été retournées en date du 22 février 2017 vers 9 heures du matin. Selon nos sources, ils ont profité une occasion de s'échapper lorsque les rebelles les ont envoyés puiser de l'eau à la rivière Rusizi pendant la nuit du 21 février 2017. Les La police et les Imbonerakure les ont ensuite arrêtés pour des raisons d'enquête, selon les sources administrative. Le pasteur Japhet Ndamuzeye qui avait été enlevé lui aussi en date du 5 février 2017, aurait été tué au moment de leur enlèvement dans la forêt de Rukoko.

## **Une personnes arrêtée en commune et province Muyinga**

En date du 23 février 2017, le prénomné Bernard, militaire ex-FAB en retraite, résidant sur la colline Mukoni, commune et province Muyinga, a été arrêté par le responsable du SNR à Muyinga. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir collaboré avec ceux qui ont attaqué le camp militaire de Mukoni. L'information parvenue à la Ligue Iteka indique que Bernard a été rançonné d'une grande somme d'argent avant d'être libéré.

## **Un membre du FNL arrêté en commune Bukemba, province Rutana**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 février 2017 indique qu'Anicet Ndayisaba, un membre du FNL aile d'Agathon Rwaswa, arrêté le 29 janvier 2017 en commune Bukemba, est détenu dans la prison centrale de Rutana. Selon des sources sur place, il a été arrêté après son retour du camp des réfugiés de Nduta en Tanzanie en date du 20 janvier 2017 accusé d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat. Selon les mêmes sources, la victime avait été candidat au niveau communal, de la coalition Amizero y'abarundi, au cours des élections de 2015, dans la commune Buraza, province Gitega. Victime de stigmatisation de la part des Imbonerakure, il avait préféré prendre le chemin d'exil vers la Tanzanie en septembre 2015. C'était ainsi qu'après plusieurs mois, il avait décidé de rentrer volontairement de l'exil et est allé s'installer chez sa sœur vivant sur la sous colline Bareremba, colline Gihofi, commune Bukemba, province Rutana. La victime a été transférée du cachot du poste de police en province Rutana vers la prison de Rutana en date du 8 février 2017. La chambre de conseil a eu lieu le 21 février 2017, l'issu n'est pas encore connu.

## **Au moins 29 personnes arrêtées en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura**

En date du 23 février 2017, des policiers et des militaires ont opéré une fouille perquisition et contrôle des cahiers de ménages à la 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> avenue de la zone urbaine de Cibitoke, commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura. Lors de cette opération, cinq personnes ont été interpellées et 4 d'entre elles ont été relâchées après avoir payé une rançon de 10.000 fbu chacune tandis que l'autre croupit au cachot de police. Cette opération a eu lieu aussi en date du 24 février 2017 sur les avenues 9, 10 et 11 du n° 1 au n° 30 de cette même zone où 16 personnes ont été arrêtées et conduites au cachot de police. Une personne arrêtée parmi les 16 de la 11<sup>ème</sup> avenue n°14 a donné une rançon de 20 000 fbu pour être relâchée. Au quartier Mutakura, de la 3<sup>ème</sup> avenue à la 7<sup>ème</sup> avenue, 8 autres personnes ont été arrêtées en date du 25 février 2017 et une personne de la 4<sup>ème</sup> avenue n°4 a payé 20 000 fbu pour être libérée.

---

<sup>1</sup> Elles étaient enlevées en date du 5 février 2017 puis retrouvées en date du 21 février 2017

## **Huit membres du FNL aile d'Agathon Rwasa arrêtés en commune Bugarama, province Rumonge**

En date du 20 février 2017, huit membres du FNL aile d'Agathon Rwasa dont trois femmes ont été arrêtés par la police et détenues au cachot du poste de police en zone Magara, commune Bugarama, province Rumonge. Les victimes ont été libérées sur ordre du Gouverneur après intervention d'un député de Rumonge, selon une source sur place.

### ***1.4. JUSTICE EQUITABLE AU BURUNDI***

#### **Condamnation d'un membre du FNL en province Ruyigi**

Dans un dossier judiciaire sans preuves impliquant des membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, une dame du nom de Déodette Nakagoma, enseignante au Lycée Notre Dame de Ruyigi et Commissaire Régional du parti FNL au niveau des provinces Rutana, Ruyigi et Cankuzo, a été condamnée le 24 février 2017 à un emprisonnement de 2 ans de prison ferme. La victime est accusée dans une affaire de distribution d'armes à feu dans laquelle est aussi impliqué le député Pascal Bizumuremyi. Des observateurs dénoncent un jugement tendancieux et politique au moment où le parquet ne montre pas de preuves de cette condamnation.

### ***1.5. DROIT A L'EDUCATION***

#### **Taux d'abandons scolaires au Burundi**

Les abandons scolaires sont très inquiétants au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2016-2017 au cycle fondamental comme au post fondamental et les causes sont la pauvreté, les grossesses non désirées et les mariages précoces.

Quelques cas illustratifs :

#### **Province Bubanza**

Deux mille cinq cent trente-deux écoliers de Bubanza ont abandonné l'école à la fin du premier trimestre, selon les chiffres fournis par la DPE de Bubanza. Ce taux de plus de 2% inquiète les autorités scolaires. Selon la DPE, les écoles des communes où la pluie a été rare, ont connu un taux élevé d'abandon. En première position vient la commune de Gihanga où la production a été trop faible au cours de la saison agricole A. Les communes de Mpanda, Rugazi et Musigati comptent plus de 2.4% d'abandons. Le manque de nourriture dans les ménages est la raison majeure qui explique ce phénomène.

Dans les écoles qui ont des cantines scolaires, les abandons sont peu nombreux par rapport aux écoles sans restauration: 916 écoliers contre 1616.

Selon les informations recueillies à la direction de Musigati, les écoliers qui n'abandonnent pas cherchent à se faire inscrire dans des écoles où les enfants sont restaurés et elles ne sont pas nombreuses. En tout sur 229 ECOFO, 67 ont des cantines scolaires. Les cantines sont financées par le PAM.

La DPE Bubanza estime que les cantines scolaires sont une solution pour garder les élèves et écoliers dans les classes. Une demande a été faite à l'endroit du PAM pour créer ces cantines dans les écoles qui n'en ont pas surtout celles situées dans les écoles affectées par un manque criant de nourriture. La réponse du PAM est attendue impatiemment.

#### **Province Cankuzo**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 février 2017 relève quelques cas d'abandons scolaires en province Cankuzo dont 2073 cas d'abandons scolaires au niveau primaire dans toute la province, au fondamental cas de la 7<sup>ème</sup> à la 9<sup>ème</sup>: 40 cas en commune Cankuzo, 57 cas en commune



Cendajuru, 65 cas en commune Gisagara, 40 cas en 7<sup>ème</sup> en commune Kigamba. Au post fondamental après la 9<sup>ème</sup> année : 120 cas d'abandons ont été signalé. Les causes les plus citées sont la pauvreté et la faim. Ces données ne concernent que le premier trimestre.

### Province Rutana

En province Rutana, les abandons scolaires au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2016-2017 sont aussi inquiétants. Voici les tableaux qui sont relevés au bureau de la DPE.

#### 1<sup>er</sup> cycle : 1<sup>ère</sup> année à la 6<sup>ème</sup> année

D.C.E	Garçons	Filles	Total
BUKEMBA	227	212	439
GIHARO	938	881	1819
GITANGA	204	194	398
MPINGA KAYOVE	287	228	515
MUSONGATI	267	182	449
RUTANA	262	226	488
<b>TOTAL</b>	<b>2185</b>	<b>1923</b>	<b>4108</b>

#### 4<sup>ème</sup> cycle : 7<sup>ème</sup> à la 9<sup>ème</sup> année

D.C.E	Garçons	Filles	Totale
BUKEMBA	63	80	143
GIHARO	131	78	209
GITANGA	52	65	117
MPINGA KAYOVE	72	86	158
MUSONGATI	62	68	130
RUTANA	48	44	92
<b>TOTAL</b>	<b>428</b>	<b>421</b>	<b>849</b>

#### Post fondamental

D.C.E	Garçons	Filles	Totale
BUKEMBA	14	4	18
GIHARO	15	7	22

<b>GITANGA</b>	16	5	21
<b>MPINGA KAYOVE</b>	12	8	20
<b>MUSONGATI</b>	15	16	31
<b>RUTANA</b>	20	6	26
<b>TOTAL</b>	92	46	138

Les causes majeures sont la pauvreté, les grossesses non désirées et les mariages précoces

### ***1.6.DROIT A LA PROPRIETE***

#### **Plus de 500 ménages expulsés de leurs propriétés en commune Gihanga, province Bubanza**

La décision d'expulser les familles de la localité de Kagaragara, zone Buringa commune Gihanga, province Bubanza est entrée en vigueur à partir du 20 février 2017. Certains habitants avaient commencés à démolir leur maison à cause de cette menace.

Mais, ils disent qu'ils n'ont pas où aller. Il y en a qui affirment qu'ils vivaient à Kagaragara depuis l'époque monarchique. Les autorités provinciales déclarent que ces habitants doivent libérer ces terres proches de la réserve de Rukoko pour des raisons de protection de cette réserve et de la sécurité.

Ces habitants étaient soupçonnés par les responsables administratifs de faciliter l'infiltration des rebelles du Général Major Aloys Nzabampema qui attaque en provenance de cette réserve.

La population de Kagaragara demande au gouvernement de leur trouver d'autres terres au lieu de les laisser à leur sort. La décision a été prise par le gouverneur de la province Bubanza un mois après une réunion des autorités administratives et des ministres ayant l'environnement, la sécurité et la défense dans leurs attributions.

En date du 18 décembre 2016, ces mêmes habitants du village de Kagaragara avaient été expulsés par des militaires qui les avaient escortés jusqu'au niveau de la RN5, la route Bujumbura-Rugombo, sur ordre du Gouverneur de province. Des femmes, des hommes, des enfants et des vieillards ont été obligés de dormir à la belle étoile devant le bureau de la zone Buringa, commune Gihanga sans assistance. La même source indique que plusieurs décrets, le dernier datant de 2011, portant modifications de certaines dispositions du décret de 2000 portant délimitation du parc national et réserves naturelles ne les avaient pourtant pas touchés.

Six jours après, ces familles avaient été autorisées de regagner leurs ménages suite à l'intervention de l'Ombudsman Edouard Nduwimana.

### ***1.7. DROIT A LA SANTE***

#### **Plus de 3700 cas de décès paludéens, selon l'OMS**

Dans un rapport rendu public le 27 janvier 2017 après une étude menée dans quatre provinces du pays dont Muyinga, Ngozi, Kirundo et Gitega, les experts de l'OMS ont constaté que le paludisme est le premier problème de santé publique au Burundi. Plus de 3700 cas de décès paludéens ont été enregistrés à la fin de janvier 2017 dans les provinces du nord du pays.

Selon eux, le paludisme constitue une menace au développement sociaux-économique du pays. Ces experts affirment que l'analyse rétrospective des données épidémiologiques a montré que les seuils épidémiologiques ont été largement dépassés, comparés aux données des cinq années précédentes. Le

paludisme a pris une ampleur plus accentuée dans les districts sanitaires du nord, centre et ouest d'après le rapport de l'OMS.

D'après ces experts de l'OMS, en 2014 plus de quatre millions sept cent cas de paludisme ont été enregistrés. Cinq millions trois cent mille cas en 2015. Tandis qu'en 2016, le nombre de personnes ayant attrapées le paludisme a dépassé sept millions huit cent milles cas. Parmi elles, 3774 sont mortes à cause de la malaria.

Cette flambée du nombre de cas de paludisme au cours de cette année est due aux changements climatiques, à l'augmentation importante du taux de malnutrition sévère, à l'insuffisance du système d'informations sanitaires ainsi qu'à la faible couverture des activités de prévention du paludisme selon ces experts de l'OMS.

Ils recommandent la mise en place d'un plan de riposte nationale et dans chaque province. Dionise Nizigiyimana chargé de lutte contre la malaria au Ministère de la santé publique et de lutte contre le sida reconnaît que ces chiffres sont alarmants.

Le paludisme continue à faire des victimes à cause de la situation socio-économique des ménages.

Ce tableau illustre des cas du paludisme des 5 premières semaines de l'an 2017 :

<b>PROVINCES</b>	<b>PALUDISME</b>	
	<b>CAS</b>	<b>DECES</b>
<b>Bubanza</b>	39 449	21
<b>Bujumbura-Mairie</b>	14 299	14
<b>Bujumbura rural</b>	25 211	12
<b>Bururi</b>	7 128	0
<b>Cankuzo</b>	57 024	12
<b>Cibitoke</b>	53 929	32
<b>Gitega</b>	140 255	65
<b>Karusi</b>	108 516	21
<b>Kayanza</b>	97 598	55
<b>Kirundo</b>	119 712	30
<b>Makamba</b>	40 134	4
<b>Muramvya</b>	33 678	35
<b>Muyinga</b>	118 052	56
<b>Mwaro</b>	31 247	28
<b>Ngozi</b>	91 394	51
<b>Rutana</b>	41 988	8
<b>Ruyigi</b>	66 975	27
<b>Rumonge</b>	14 761	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 101 350</b>	<b>471</b>

### ***1.8.DROIT ET SECURITE AU TRAVAIL***

#### **Suspension et emprisonnement du personnel du parquet de Makamba**

Le personnel du parquet de la province Makamba s'insurge contre différentes mesures prises par le procureur général de la République en province Makamba, Fidele Nyabenda. A son arrivée au poste en avril 2016, le procureur a suspendu pendant 3 mois son premier substitut, Leonard Niyukuri. Un autre substitut, Célestin Ndiokubwayo a été suspendu depuis le mois de janvier 2017. Les deux substituts sont accusés d'avoir relâché plusieurs détenus. Athanase Ciza, un employé du parquet a été suspendu et emprisonné durant un mois dans la prison centrale de Rumonge. Il était accusé d'être impliqué dans le vol

du chanvre saisi. Il a été libéré par la cour d'appel de Bururi qui a trouvé que l'emprisonnement n'était pas fondé.

## ***I.9. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE***

### **Une fillette violée en province Rutana**

En date du 22 février 2017, une fillette de 12 ans du nom d'E.M a été violée sur la colline de Bayaga, zone et commune Giharo, province de Rutana. Le présumé violeur, J de Dieu Bimenyimana, âgé de 37 ans a été arrêté et détenu au cachot de poste de police de Giharo tandis que la victime a été conduite au CDS pour bénéficier des soins de santé.

## ***II. DES FAITS SECURITAIRES***

### ***II.1. LE PHENOMENE DE CADAVERES***

#### **Un cadavre retrouvé en commune et province Gitega**

Un corps sans vie d'une femme a été découvert en commune et province de Gitega, dans la matinée du 22 février 2017. Les informations recueillies sur place font savoir que le corps de Générose Ntabangana a été trouvé dans la vallée de Gasenyi et était couvert de blessures au niveau de la tête. Les mêmes sources précisent que cette femme de 60 ans a été assassinée au moment où elle se rendait dans la commune Makebukoko de la même Province Gitega. Générose Ntabangana laisse derrière elle quatre enfants.

#### **Un corps sans vie retrouvé sur la colline Butamuheba, commune et province Gitega**

Un cadavre d'un certain Sévérin Manyeri, de la composante sociale Batwa, a été retrouvé le matin du 22 février 2017 sur la colline Butamuheba de la commune et province Gitega. Selon le chef de zone du nom Dushime Chrysostome, les mobiles qui ont fait que cet homme perde la vie ne sont pas encore connus. Son corps a été retrouvé pendu sur une corde à l'intérieur de sa chambre. Manyeri, agriculteur, était marié et père de huit enfants.

### ***II.2. D'AUTRES FAITS RAPPORTES***

#### **Des entraînements paramilitaires signalés en province Karusi**

Des entraînements paramilitaires sont signalés ces derniers jours en province Karusi où des jeunes Imbonerakure en compagnie des autorités locales font des entraînements nocturnes et des défilés d'intimidations. Le cas illustratif est celui des communes Gihogazi, Bugenyuzi et Nyabikere.

Selon des sources sur place, les armes utilisées dans ces activités en commune Bugenyuzi sont conservés chez un militaire en fonction prénommé Léopold. Les mêmes sources indiquent que nombreux membres du FNL aile d'Agathon Rwaso ont été intimidés et contraints d'adhérer au parti CNDD-FDD ou fuir le pays. Beaucoup des FNL ont accepté d'adhérer au CNDD- FDD afin de sauver leur peau tandis que d'autres ont déjà fui le pays à destination de la Tanzanie.

#### **Des départs massifs inquiétants dans la province Ruyigi vers la Tanzanie**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 février 2017 indique que des départs massifs pour la Tanzanie sont enregistrés sur la sous colline Kibembwe, colline Nyarunazi. La même information nous révèle que la plupart des maisons de cette sous colline sont vides d'hommes. Les noms suivants sont des exemples de ceux qui sont partis mais la liste est longue. Il s'agit des ménages de Ndere (8), Ntibarutaye Jérémie(2), Bugege(7), Nabiyumva(5), Raphaël(4), Ntahonganyira(2), Budende(3), Anastasie, Kumana(4), Ha

kiza(5),Gafunegeri(3),Ndayisaba(8) et Kazoya(5). Les chiffres entre parenthèses précisent la taille de chaque famille partie.

### **Vol dans un salon de coiffure en province Ruyigi**

Dans la nuit du 24 février 2017 vers 22 heures, des personnes non identifiées ont volé dans un salon de coiffure après avoir troué le mur de ce salon. Selon des sources sur place, ce salon appartient à Etienne Manirakiza et tout l'équipement y compris le matériel de sonorisation a été volé. Le salon se trouve dans le quartier Sanzu II sis au chef-lieu de la province Ruyigi. Ces mêmes sources ajoutent que c'est sans doute attribuable à quelques prisonniers récemment libérés car il y avait une accalmie avant leur libération.

### **Manifestations des femmes en province de Gitega**

Au moins une centaine de femmes, membres du parti au pouvoir réunies au sein du Forum Permanent des femmes, sont descendues dans les rues de la ville de Gitega en date du 25 février 2017, pour dire non à la participation des soi-disant putschistes dans les négociations d'Arusha. Une dizaine de policières ex-PMPA en tenue policière, issu du parti CNDD-FDD avait rejoint le groupe de manifestants. Cette marche dite pour la paix s'est transformée en un meeting du parti au pouvoir. Des slogans d'injures étaient scandés contre les opposants du régime en place.

Ses cérémonies avaient été rehaussées par Evariste Ndayishimiye, secrétaire général du parti CNDD-FDD au niveau national.

### **Trois personnes blessées dans une attaque armée en province Rutana**

En date du 25 février 2017, vers 23 heures, Emmanuel Dushimwe, employé à l'hôpital Gihofi, en province Rutana, a été fusillé et blessé par un groupe d'hommes armés non identifiés. La victime venait du cabaret appelé chez Nindo, se trouvant à Gihofi. Dans la même nuit vers 21 heures, une famille du prénom Joseph, vivant sur la sous colline Bareremba, colline Gihofi, a été attaquée par des personnes armées non identifiées, sa femme et son enfant ont été blessés. Les victimes sont en train d'être soignés dans un des hôpitaux proches de la localité.

Selon des sources sur place, le lendemain de cette attaque armée, en date du 26 février 2017, trois personnes dont Eric et Japhet qui venaient d'être libérés de la prison de Rutana suite à la grâce présidentielle, ont été battus par la population avant d'être remis dans un état critique à la police. Ils ont été accusés par cette population de la localité d'avoir été parmi ceux qui ont faits ces attaques du 25 Février 2017.

### **III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations de droits de l'Homme, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du 3<sup>ème</sup> mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

La hantise d'une rébellion imminente qui combat le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza est la source de multiples cas de tortures, d'arrestations arbitraires et d'emprisonnement qui constituent le lot quotidien des burundais présumés être contre le régime du pouvoir du Président Pierre Nkurunziza.

La Ligue Iteka déplore le comportement des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD qui sèment la terreur dans le pays mais qui restent impunis au moment où des présumés opposants du parti au pouvoir subissent des châtiments impitoyables.

La ligue Iteka est également préoccupée par le contexte de violences répressives contre des citoyens, des membres du FNL, aile d'Agathon Rwaso et des militaires ex-FAB présumés être contre le pouvoir du CNDD-FDD.

Elle s'inquiète de l'état des lieux des droits et libertés fondamentaux, de la sécurité des citoyens burundais qui ne cesse de se dégrader dans le pays entraînant des mouvements incessants de fuite de la population vers l'étranger.

La ligue Iteka est également préoccupée par le nombre des cas des paludéens qui ne cessent de s'accroître.

La ligue Iteka trouve anormal le traitement réservé à la population de Kagaragara en commune Gihanga chassée injustement de la terre sans aucune autre alternative de réintégration.

Ainsi, vu la situation continuellement grave des droits de l'Homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande :

#### **A) Au Gouvernement du Burundi**

- De mettre fin sans tarder à la violence d'Etat et aux violations des droits de l'Homme en assurant la sécurité et la protection de la population sans discrimination ;
- De démanteler et désarmer la milice de la ligue des jeunes Imbonerakure qui sème la terreur dans le pays et qui s'est substituée à l'administration et aux corps de sécurité, au lieu de chercher à la légaliser ;
- De mettre fin le plan de diviser les corps de défense et de sécurité ;

- De faire respecter le CPP pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites et/ou traités par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De mettre fin à l'injustice et à la politique de la terreur, la source de tous les maux qu'a connu le peuple burundais depuis son indépendance ;
- De punir les auteurs des violations de droits de l'Homme devenues quasi quotidiennes dans le pays ;
- De choisir la voie de la paix et de la recherche d'une paix durable au risque de mettre le pays à feu et à sang, ce qui met en danger tout le peuple burundais y compris certains membres du parti au pouvoir qui croient être à l'abri du mal ;
- De trouver des propriétés foncières aux habitants de Kagaragara chassée injustement de leurs propriétés ;
- De trouver une solution urgente et adéquate face aux abandons scolaires ;
- De reconnaître l'existence de l'épidémie du paludisme au Burundi et de faire appel aux partenaires.

#### **B) A l'UA**

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

#### **C) Au conseil de sécurité des Nations Unies**

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise.

#### **D) A la Médiation**

- De ne pas minimiser les dégâts occasionnés par la violation de la constitution et des Accords d'Arusha notamment des milliers des personnes tuées, réfugiées, emprisonnées arbitrairement et des centaines des personnes torturées et portées disparues ;
- De savoir qu'à un conflit politique, une solution politique.

### **E) A l'PEAC**

- D'amener le régime du Président Pierre Nkurunziza autour d'une table des négociations pour un dialogue inclusif, sincère afin de trouver une solution politique durable à la crise ;
- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à décliner l'offre de la Médiation.

### **E) A la population**

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

### **F) A la CPI**

- D'accélérer les procédures d'analyse des dossiers lui soumis et procéder aux inculpations qui s'imposent.